## Bulletin d'adhésion pour l'année 2017

Pour plus de détails sur l'adhésion, voir le [site du *Praxeme Institute*](http://www.praxeme.org/communaute/) : bouton « [Rejoignez-nous !](http://wiki.praxeme.org/index.php?n=Chorus.Join)».

Pour plus de détails sur le fonctionnement de l’association, voir les statuts (disponibles sur le [site](http://ch.praxeme.org/)).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Catégorie | Cochez, dans la colonne « choix », la catégorie qui vous correspond. | | |  |
| Catégorie | Conditions et avantages | Montant de la cotisation | Choix | |
| Individuel | Participation possible à tous les travaux, à titre individuel ; accès aux documents en cours d’élaboration ; réductions significatives sur les tarifs des événements et les formations. Une voix à l’assemblée générale. | 60 CHF  Conditions au verso |  | |
| Institution d’enseignement | Réservé aux universités, grandes écoles et laboratoires de recherche. Conditions de participation comme ci-dessous, pour les entreprises, selon le nombre de collaborateurs. | Gratuit  Conditions au verso |  | |
| Entreprise individuelle | Logo et page dédiée sur le site officiel de l’association. | 120 CHF |  | |
| jusqu’à 50 collaborateurs | **Un** représentant officiel désigné, porteur d’une voix supplémentaire à l’assemblée générale\*. Possibilité d’inscrire les collaborateurs directs comme adhérents individuels avec les droits décrits au § « Individuel » ci-dessus. | 240 CHF |  | |
| de 51 à 100 collaborateurs | 480 CHF |  | |
| de 101 à 200 collaborateurs | 720 CHF |  | |
| de 201 à 300 collaborateurs | Idem ci-dessus avec **deux** représentants officiels désignés, et deux voix supplémentaires à l’assemblée générale\*. | 960 CHF |  | |
| de 301 à 400 collaborateurs | 1200 CHF |  | |
| de 401 à 500 collaborateurs | 1480 CHF |  | |
| Entreprise de plus de 500 collaborateurs | Idem ci-dessus avec **trois** représentants officiels désignés, et trois voix supplémentaires à l’assemblée générale\*. | 2880 CHF |  | |

\* Voix supplémentaires : voir page suivante.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identification | Société |  | |
|  | Représentant 1 | Représentant 2 | Représentant 3 |
| Nom |  |  |  |
| Prénom |  |  |  |
| Fonction |  |  |  |
| Adresse électronique |  |  |  |
| Adresse postale |  |  |  |
| N° téléphone |  |  |  |

En plus des représentants désignés ci-dessus, les entreprises adhérentes peuvent inscrire leurs collaborateurs à tout moment.

|  |  |
| --- | --- |
| Paiement | Je demande une facture : .  J’effectue le virement sur le compte IBAN CH08 0900 000 1485 2388 0 :  Date et signature : |

*Formulaire à retourner par courriel à* [*mailto:info.ch@praxeme.org*](mailto:info.ch@praxeme.org)

#### Objet

*Extrait des statuts de l’association*

### But de l’association

La volonté de l’Association, conformément au but de l'Institut, est de proposer à l’ensemble de la société une méthode de référence largement partagée pour :

* contribuer à la maîtrise des organisations et des systèmes d’information ;
* améliorer les organismes et entreprises.

### Rôle de l’institut

L’institut est :

* le *dépositaire* du fonds Praxeme ;
* le *garant* de la cohérence et de l’esprit de la méthodologie Praxeme ;
* le *coordinateur* des activités d’élaboration, de diffusion et de promotion de la méthodologie Praxeme.

#### Fonctionnement

Dès traitement de leur bulletin d’adhésion, les adhérents sont enregistrés dans la liste de diffusion, ce qui leur permet de recevoir toutes les informations sur les événements et les travaux relatifs à la méthode. Les entreprises adhérentes peuvent inscrire leurs collaborateurs aux listes de diffusion et groupes de travail, sans limite de nombre.

Les membres du *Praxeme Institute* ont accès aux groupes de travail qui enrichissent la méthode. Pour s’inscrire, adresser un courriel à : [secretaire@praxeme.org](mailto:secretaire@praxeme.org).

Événements réguliers :

* Assemblée générale et Symposium, en décembre.
* Journées exceptionnelles, formation à la méthodologie, orientée sur le thème de l’année. Une réduction est accordée aux adhérents sur le prix de l’inscription.
* Ateliers « Praxeme et… »

#### Conditions spéciales d’adhésion

La **gratuité** est accordée aux institutions universitaires en échange d’un lien vers notre site, publié sur leur site web officiel.

L’association offre aussi la possibilité de s’inscrire comme « **sympathisant** », sans frais. Cette inscription se fait via un groupe de discussion. Voir sur la page : « [Rejoignez-nous !](http://wiki.praxeme.org/index.php?n=Chorus.Join)».

Les **voix supplémentaires** lors des votes de l’assemblée générale sont accordées aux entreprises membres et s’ajoutent à celles de leurs collaborateurs inscrits et présents lors du vote. Elles sont exprimées par les représentants qui ont été désignés par l’entreprise sur le bulletin d’adhésion. Le Règlement Intérieur décrit la procédure du vote.

#### Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association du Chapitre Suisse et sont transmise au secrétariat du Praxeme Institut (France). En application des lois sur la protection des données des deux pays, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser un e-mail à : [secretaire@praxeme.org](mailto:secretaire@praxeme.org) .